

Une pauvreté plus forte dans les centres urbains et dans le rural à habitat très dispersé

Insee Analyses Occitanie • n° 115 • Juin 2022



Suite à la pandémie de Covid-19 et à la crise économique qu'elle a engendrée, la part des foyers en situation de précarité financière a augmenté en 2020. Mais la pauvreté résulte en Occitanie d'effets structurels de long terme. Elle est plus marquée dans les communes urbaines où elle a progressé entre 2013 et 2018. Elle se concentre plus particulièrement dans les grands centres urbains où les familles monoparentales et les couples avec au moins trois enfants sont nombreux. Un enfant sur trois y est en situation de pauvreté. Les communes des ceintures urbaines sont relativement épargnées. Dans les communes rurales, la pauvreté est plus forte dans celles à habitat très dispersé où les retraités sont plus souvent pauvres et où les actifs agriculteurs ou indépendants ont des revenus plus faibles.

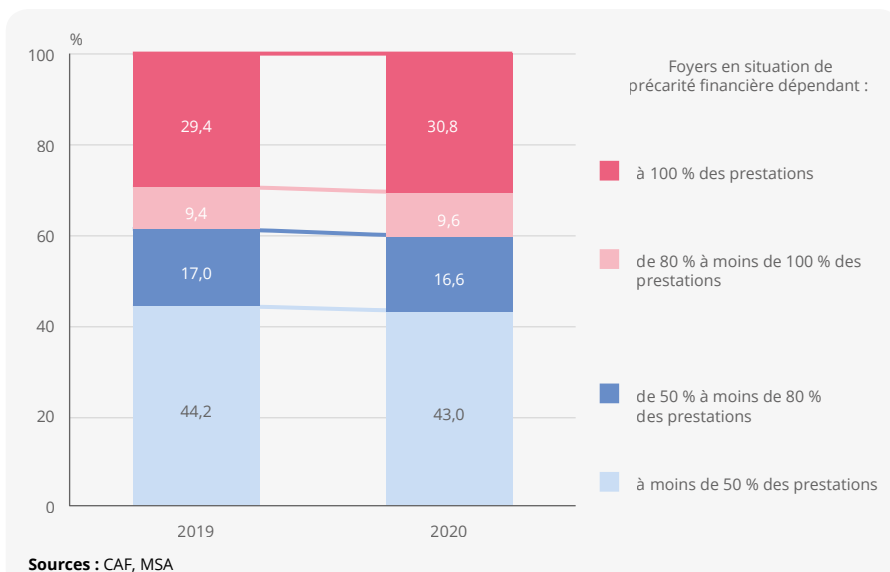
Dans une région déjà marquée par la précarité, la pandémie de Covid-19 et la crise économique qu'elle a engendrée ont des répercussions sociales importantes en 2020.

En 2020, plus de dépendance aux prestations sociales

Fin 2020, la part des foyers en situation de précarité financière **► définitions** augmente fortement parmi ceux qui perçoivent une prestation sociale de la caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la mutualité sociale agricole (MSA) (+ 2,3 points par rapport à 2019). Ces foyers représentent plus d'un million de personnes, soit 22 % de la population âgée de moins de 65 ans en Occitanie. De plus, la dépendance aux prestations sociales s'est fortement accrue, signe d'une dégradation de situations financières déjà difficiles

► figure 1. Ainsi, 40,4 % des foyers en précarité financière ont des revenus constitués à 80 % ou plus de prestations sociales. C'est 1,6 point de plus en un an. Le redressement économique amorcé à l'automne 2020 et qui s'est confirmé en 2021, devrait conduire à une amélioration. Ainsi, par exemple, le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), une des prestations les plus directement liées à l'activité du marché du travail, a enregistré un pic en novembre 2020

► 1. Répartition des foyers en situation de précarité financière en 2019 et 2020 selon leur degré de dépendance aux prestations en Occitanie



(207 800 allocataires) puis est progressivement redescendue à son niveau d'avant-crise avec 194 700 allocataires en mai 2021. Toutefois, il est trop tôt pour mesurer l'impact en 2021 de la reprise sur le nombre total de foyers d'allocataires en situation de précarité financière.

Sur le long terme, les données sociales et fiscales permettent d'identifier précisément

les populations et territoires déjà touchés par la pauvreté. La pauvreté augmente peu en Occitanie entre 2013 et 2018 (+ 0,2 point) mais reste à un niveau élevé : 17,2 % des habitants (14,6 % en France métropolitaine) vivent sous le seuil de pauvreté en 2018, c'est-à-dire avec un niveau de vie mensuel inférieur à 1 086 euros pour une personne seule **► figure 2.**

En partenariat avec :

La pauvreté progresse dans les territoires très urbanisés, déjà les plus exposés

Dans les grands centres urbains ► **méthodologie**, les habitants ont plus de risques d'être pauvres en 2018 qu'en 2013. Ainsi, dans ce territoire composé des communes les plus densément peuplées des agglomérations de Toulouse, Montpellier, Nîmes, Béziers et Perpignan, le taux de pauvreté s'accroît de 1,1 point entre 2013 et 2018 :

290 100 personnes sont pauvres en 2018, soit 21,8 % de la population. C'est 4,6 points de plus que dans l'ensemble de la région.

Au-delà de son importance, la pauvreté des grands centres urbains se caractérise par sa forte intensité, c'est-à-dire par un niveau de vie médian de la population pauvre très en deçà du seuil de pauvreté. En 2018, dans ces territoires, la moitié des ménages pauvres vit ainsi avec des ressources particulièrement faibles : moins de 848 euros mensuels, soit une intensité de 22,0 %. Cependant en cinq ans, leur niveau de vie médian s'est rapproché du seuil de pauvreté et l'intensité a diminué de 1,9 point.

Les grands centres urbains concentrent les populations les plus vulnérables

La hausse de la pauvreté affecte des populations déjà vulnérables et particulièrement présentes dans les grands centres urbains ► **figure 3**, au premier rang d'entre elles figurent les chômeurs et plus généralement les personnes qui s'insèrent difficilement sur le marché du travail.

En 2018, 61,4 % des ménages déclarant principalement des indemnités de chômage comme sources de revenus vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion en forte augmentation depuis 2013 (+ 3,3 points). En comparaison, les ménages vivant d'une activité salariée ont 4 fois moins de risques d'être pauvres. De plus, les ménages pauvres déclarant principalement des indemnités de chômage font face à des revenus particulièrement faibles : la moitié d'entre eux ont un niveau de vie inférieur à 820 euros mensuels, soit une intensité de 24,5 %, en augmentation de 0,6 point depuis 2013. Cette dégradation de leur niveau de vie pourrait en partie s'expliquer par des modifications des règles de

l'assurance chômage : la mise en place des droits rechargeables en 2014 et la prise en compte des jours travaillés dans le calcul des allocations à compter de 2017 pourraient avoir joué sur les montants des indemnités versées.

Qu'ils soient étudiants ou en phase d'insertion sur le marché du travail, les jeunes adultes font aussi face à leurs lots de difficultés. Lorsqu'ils sont en emploi, c'est fréquemment sur des postes à temps partiel (4 cas sur 10) et les alternances de périodes d'activité et de chômage ne sont pas rares. La part des ménages de moins de 30 ans en situation de pauvreté a augmenté de 1,2 point depuis 2013 et la moitié d'entre eux dispose d'un niveau de vie inférieur à 781 euros mensuels, soit 28,1 % de moins que le seuil de pauvreté.

Indépendamment des caractéristiques du ménage, les personnes résidant dans un logement du parc social de ces grands centres urbains et/ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville sont plus pauvres, avec une personne sur deux vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Dans les grands centres urbains un enfant sur trois vit dans une famille pauvre

Enfin, parmi les populations les plus exposées à la pauvreté du fait de leurs faibles ressources, les familles monoparentales représentent une famille sur cinq dans les grands centres urbains. Leur taux de pauvreté y recule de 0,7 point entre 2013 et 2018, notamment grâce à des mesures ciblées ayant contribué à augmenter leur niveau de vie : revalorisation de l'allocation de soutien familial et du RSA majoré versé sous certaines conditions aux personnes seules avec enfants et création de la garantie contre les impayés de pension alimentaire. En revanche, la pauvreté progresse entre 2013 et 2018 pour les couples avec 3 enfants ou plus (+ 4,1 points), également plus présents dans les grands centres urbains.

Dans ces communes, plus de 90 000 enfants, soit un sur trois, vivent dans une famille pauvre. Leur taux de pauvreté est particulièrement important dans les familles monoparentales (46,4 %) ou nombreuses (43,8 %).

Une pauvreté également importante dans les centres urbains intermédiaires

La pauvreté, également importante dans les centres urbains intermédiaires, augmente moins que dans les grands centres urbains : + 0,7 point en cinq ans. Dans l'ensemble de ces villes, chef-lieu de

► 2. Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté selon le type de territoire

	Population vivant sous le seuil de pauvreté en 2018	2018		Évolution 2013-2018 (points)	
		Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté
Occitanie	965 000	17,2	20,4	0,2	- 1,3
Grands centres urbains	290 100	21,8	22,0	1,1	- 1,9
Centres urbains intermédiaires	193 200	20,4	20,2	0,7	- 1,9
Petites villes	86 500	16,7	19,5	0,1	- 1,2
Ceintures urbaines	64 500	10,9	18,5	0,3	- 1,0
Communes urbaines	634 300	18,7	20,7	0,7	- 1,7
Bourgs ruraux	165 700	14,7	19,0	- 0,6	- 1,1
Rural à habitat dispersé	109 100	13,6	20,2	- 0,8	- 0,3
Rural à habitat très dispersé	55 900	17,9	21,6	- 1,3	- 0,7
Communes rurales	330 700	14,7	19,8	- 0,8	- 0,8

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 et 2018

► 3. Taux de pauvreté en 2018 selon le type de population

	Familles monoparentales	Couples avec 3 enfants ou plus	Enfants de moins de 18 ans	Ménages déclarant principalement	
				des indemnités de chômage	des pensions de retraite*
Occitanie	33,4	29,6	24,5	58,9	12,3
Grands centres urbains	35,7	40,5	32,8	61,4	13,8
Centres urbains intermédiaires	37,6	37,3	31,6	63,6	12,9
Petites villes	34,2	27,4	23,9	58,8	11,9
Ceintures urbaines	25,4	18,1	15,2	51,6	8,1
Communes urbaines	34,5	34,1	28,0	60,5	12,2
Bourgs ruraux	31,7	23,0	19,7	57,0	11,9
Rural à habitat dispersé	29,6	19,5	16,9	53,2	11,7
Rural à habitat très dispersé	32,2	24,4	21,9	55,3	16,1
Communes rurales	31,1	21,9	19,0	55,5	12,5

*Ménages dont le référent fiscal a 60 ans ou plus et dont la principale source de revenus est une pension de retraite.

Lecture : en Occitanie, 33,4 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont en situation de pauvreté en 2018.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018

département (Cahors, Rodez, etc.) ou situées à la périphérie des grands centres urbains (Lunel et Mauguio à la périphérie de Montpellier par exemple), 193 200 personnes sont en situation de pauvreté, soit 20,4 % des habitants en 2018. La pauvreté est forte dans ces territoires en raison de la présence des mêmes populations vulnérables que dans les grands centres urbains (chômeurs, familles monoparentales, etc.). Elle résulte aussi de l'importance de populations en difficultés d'insertion : personnes peu diplômées (notamment parmi les chômeurs), chômeurs de longue durée (y compris chez les jeunes).

L'exception des ceintures urbaines

Parmi les communes urbaines, globalement marquées par la pauvreté, les ceintures urbaines font exception. La pauvreté y est plus faible qu'ailleurs (10,9 %) et reste quasiment stable entre 2013 et 2018 (+ 0,3 point). Elle est également moins intense : la moitié des personnes pauvres gagne moins de 886 euros mensuels, un niveau 18,5 % inférieur au seuil de pauvreté. Ces communes principalement situées en proche périphérie des plus grandes agglomérations de la région abritent en effet une population beaucoup plus favorisée : peu de chômeurs, plus de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs, plus de propriétaires. En outre, les populations les plus exposées à la pauvreté sont moins pauvres qu'ailleurs. Par exemple, 25,4 % des familles monoparentales sont en situation de pauvreté dans les ceintures urbaines contre 34,5 % dans l'ensemble des communes urbaines.

Dans les communes rurales les moins densément peuplées, un autre visage de la pauvreté

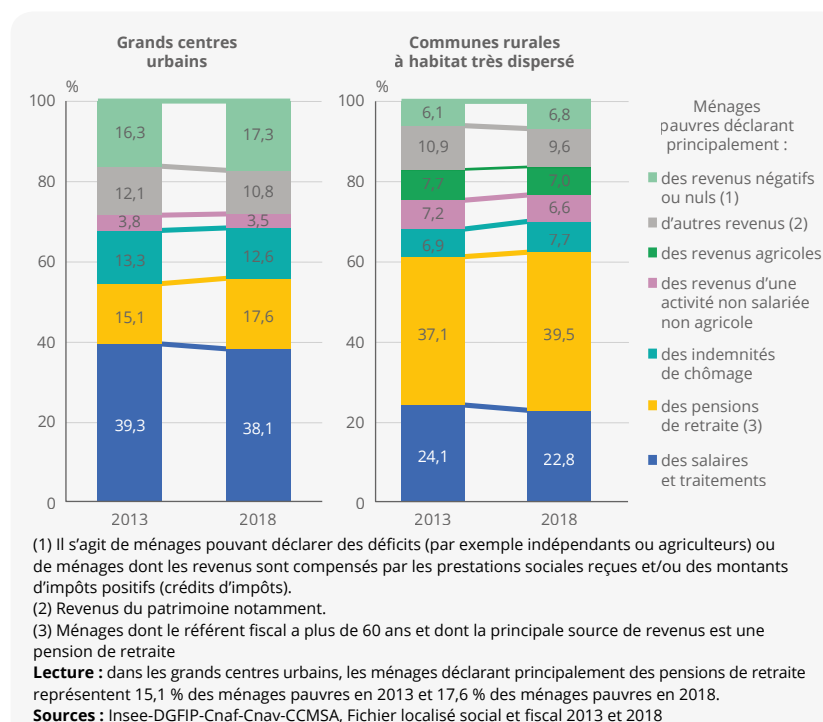
À l'inverse des communes urbaines, la pauvreté diminue entre 2013 et 2018 dans les communes rurales (- 0,8 point), et plus particulièrement dans les moins denses, dites « à habitat très dispersé » (- 1,3 point). Dans ces territoires vieillissants, le recul de la pauvreté s'explique en partie par la diminution de la part des personnes en âge de travailler, parmi lesquelles figurent les populations les plus à risques (familles monoparentales, jeunes actifs, etc.), remplacées par des retraités relativement moins exposés à la pauvreté (avec un revenu médian proche de celui de l'ensemble de la population) ► **encadré 1**. Les communes à habitat très dispersé ne sont pourtant pas épargnées : 17,9 % de leur population est en situation de pauvreté en 2018. L'intensité de la

► Encadré 1 - Dans l'urbain comme dans le rural, plus de retraités dans la population pauvre

Les retraités ne constituent plus une population très exposée à la pauvreté grâce à la généralisation de l'assurance vieillesse et de l'application du minimum vieillesse mais aussi du développement du travail des femmes depuis les années 60. Le taux de pauvreté des ménages déclarant principalement des pensions de retraites s'établit à 12,3 % en 2018. Cependant, ces ménages se sont appauvris en cinq ans : leur taux de pauvreté progresse de 0,9 point du fait de la non-revalorisation des pensions servies par le régime général et par la hausse du taux de CSG (contribution sociale généralisée). Dans les grands centres urbains, la structure de la population pauvre change depuis 2013 ► **figure 4**. Les retraités y sont plus représentés (17,6 % en 2018, soit + 2,5 points en cinq ans) sous l'effet du vieillissement de la population et de leur appauvrissement : le taux de pauvreté des ménages de retraités, qui sont majoritairement constitués d'une femme seule, progresse de 1,8 point sur la période 2013-2018.

Dans les communes rurales à habitat très dispersé, la place des ménages de retraités dans la population pauvre, déjà très importante en 2013 (37,1 % de l'ensemble des ménages pauvres), augmente en cinq ans (+ 2,4 points) en lien avec le vieillissement de la population. Toutefois, leur taux de pauvreté se réduit légèrement sur la période : - 0,4 point. D'une part, l'effet négatif de la non-revalorisation des pensions et de la hausse de la CSG a été moins important que dans l'urbain, car ne touchant pas les retraités les plus modestes plus nombreux dans les territoires ruraux. D'autre part, le nombre de retraités les plus à risques a diminué : anciens agriculteurs seuls, femmes d'agriculteurs, etc.

► 4. Structure de la population pauvre en 2013 et 2018 selon l'origine principale du revenu du ménage



pauvreté y reste importante (21,6 % en 2018) malgré un léger recul depuis 2013.

La pauvreté dans les communes rurales à habitat très dispersé présente un visage différent en touchant des populations souvent moins concernées dans les communes les plus urbanisées ► **encadré 2**. Ces territoires regroupent globalement moins d'actifs, c'est-à-dire des personnes susceptibles d'être exposées aux aléas économiques (chômage, activité à temps partiel...) entraînant une baisse de revenus. Les activités exercées diffèrent également avec plus d'activités agricoles et de travail indépendant. Les personnes appartenant à des ménages déclarant principalement des revenus d'une

activité non salariée sont plus souvent pauvres dans le rural à habitat très dispersé (28,8 %) que dans les grands centres urbains (21,5 %). Ces populations ont des revenus plutôt faibles et il s'agit de celles pour lesquelles la pauvreté est la plus intense : la moitié des ménages pauvres ont un niveau de vie inférieur à 744 euros mensuels, soit 31,5 % de moins que le seuil de pauvreté.

À l'inverse, les ménages de retraités sont très présents (42 % de l'ensemble des ménages contre 26 % dans les grands centres urbains). Ils se retrouvent plus fréquemment en situation de pauvreté (16,1 % en 2018) que dans les grands centres urbains (13,8 %) ou les centres urbains intermédiaires

(12,9 %). Dans les communes rurales à habitat très dispersé, les retraités sont plus souvent seuls et ne bénéficient ni des économies d'échelle que procure la vie à deux, ni d'un éventuel revenu complémentaire apporté par le conjoint. Ces ménages disposent d'un niveau de vie médian inférieur à celui observé dans l'urbain : 1 597 euros mensuels pour respectivement 1 862 et 1 749 euros dans les grands centres urbains et les centres urbains intermédiaires. Enfin, la pauvreté des enfants est importante (21,9 %) mais nettement plus faible que dans les grands centres urbains. Les familles nombreuses ou monoparentales sont moins présentes et la pauvreté est plus faible dans les familles nombreuses du rural. ●

Magali Flachère, Vincent Rodes (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage (revenu à disposition pour consommer et épargner) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC permettent de tenir compte des économies d'échelle liées à la composition du ménage : une UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Ainsi, par exemple, un couple avec deux enfants de moins de 14 ans comptera 2,1 UC. Si le revenu disponible du ménage est de 2 100 €, le niveau de vie de tous ses membres est de 1 000 €.

Le **taux de pauvreté** est la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national une année donnée, soit 1 086 euros mensuels par UC en 2018 et 1 009 euros en 2013, selon la source fichier localisé social et fiscal. Il est légèrement différent de celui calculé à partir de la source enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (1 063 euros par UC en 2018).

Les personnes en situation de **précarité financière** sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la CAF ou de la MSA et dont les ressources sont inférieures à un seuil proche du seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie des foyers allocataires de la CAF et de la MSA. Il est égal à 60 % du revenu (disponible avant impôts) médian par UC, soit 1 105 euros mensuels par UC en France métropolitaine en 2020.

► Encadré 2 - De la difficulté à cerner la pauvreté dans le rural

Depuis des décennies, la pauvreté rurale est qualifiée de « masquée » ► **Pour en savoir plus**, parce qu'invisible jusqu'il y a peu dans les statistiques, et parce que moins signifiante devant la concentration de personnes pauvres dans les espaces urbains. Masquée également car non dite : les situations délicates ont tendance à être tues par peur de porter une étiquette, les prises de conscience qu'une aide extérieure est nécessaire ont tendance à être tardives. À cela peut s'ajouter une méconnaissance des dispositifs de prestations sociales. Les cas de non-recours sont ainsi nettement plus courants en milieu rural.

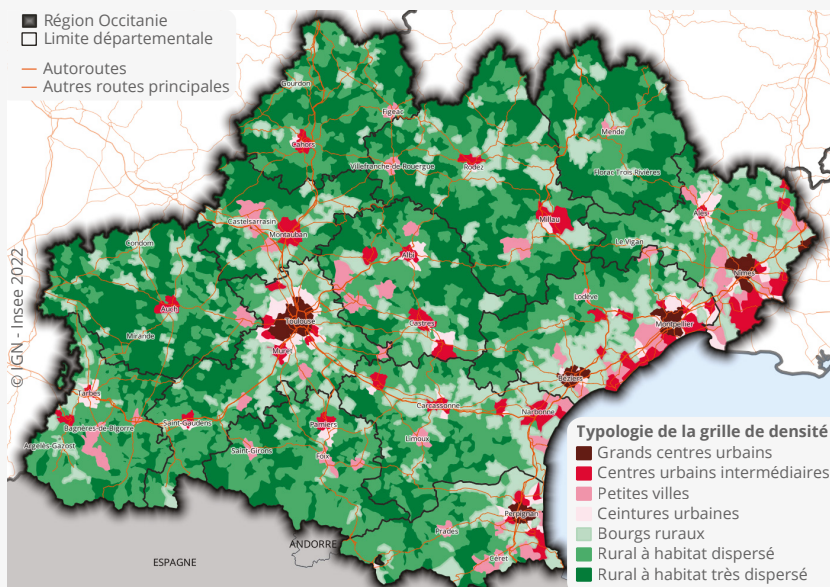
Lorsque la pauvreté est repérée, ses multiples visages rendent l'analyse délicate. Les populations considérées comme plus vulnérables (chômeurs, familles monoparentales, etc.) sont moins présentes dans le rural mais d'autres populations se trouvent en situation de précarité. On peut citer parmi les populations concernées, des agriculteurs en difficulté ou des « néoruraux » attirés à la campagne par un accès plus facile au logement mais faisant face à de nouvelles contraintes (logement ancien énergivore, éloignement des services et des emplois, etc.).

► Méthodologie

La **grille communale** de densité s'appuie sur une méthodologie européenne pour caractériser les communes en fonction de la distribution de la population sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Au-delà de la densité moyenne, la définition retenue tient aussi compte, au sein même de la commune, de l'importance des zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface.

La grille communale permet ainsi de distinguer sept catégories de communes : d'une part, les grands centres urbains, les centres urbains intermédiaires, les ceintures urbaines et les petites villes, qui constituent l'espace urbain, et d'autre part, les bourgs ruraux, les communes rurales à habitat dispersé et très dispersé qui constituent l'espace rural ► **figure 5**.

► 5. La grille communale de densité



Source : Insee, recensement de la population 2018.

► Pour en savoir plus

- Insee, « La grille communale de densité à 7 niveaux », *Documents de travail* n° M2022/02, mai 2022
- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020
- « Précarités et marginalités en milieu rural », revue POUR n° 225, Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, 2015

